

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Garage municipal - Vente de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés**

M. Dupire, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan de réforme des véhicules, matériels et mobiliers de la Ville, une vente aux enchères, par l'intermédiaire du service des Domaines, est proposée en 2010. La recette susceptible d'en résulter est estimée à 105 000 € environ (50 000 € pour les véhicules, 15 000 € pour les matériels et 40 000 € pour les mobiliers).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la vente, par la Ville, de véhicules, matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2010 ;

2 - décider que ces véhicules, matériels et mobiliers seront vendus aux enchères ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 5/02/10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 FEV. 2010

